

Question écrite

Autorités communales : appréciation de la charge de travail

Après l'analyse en profondeur des besoins de la ville en ressources humaines, et vu le constat que l'attrait pour des mandats politiques communaux est en chute libre, il serait important de s'intéresser aux causes de ce déclin et au fonctionnement de l'Exécutif et du Législatif delémontains car de nombreuses questions restent sans réponse, comme :

- Avec des dossiers de plus en plus complexes, les exigences de présence et le nombre d'heures d'investissement de la part des membres de l'Exécutif, le temps consacré à ces tâches est-il justement comptabilisé dans le pensum d'un membre du Conseil communal ? Le CC dispose-t-il d'un décompte des heures effectuées par les membres de l'exécutif ? Peut-il le communiquer ?
- L'avancement de projets a-t-il été prétérité par le manque de disponibilités d'un membre du Conseil communal ?
- La commune a-t-elle perdu de l'argent par manque de vigilance d'un membre du Conseil communal ?
- Faut-il adapter le temps d'occupation des membres du Conseil communal ?
- Faut-il revoir les indemnités des Autorités politiques (Exécutif, Législatif et Commissions communales) en comparaison des villes de même importance ?

Pour répondre à ces questions, il n'est pas nécessaire ni souhaité d'entreprendre de grandes études ni de dépenser des sommes d'argent importantes en mandatant des consultants externes.

Nous demandons simplement au Conseil communal de répondre aux questions soulevées ci-dessus qui nous permettront d'analyser les raisons de la perte d'attractivité des mandats politiques au sein d'une commune. Cette réflexion pourra servir pour les prochaines années de manière à ajuster au mieux les besoins en « personnel politique » de la commune de Delémont.

Suzanne Maitre

